

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 066-216601740-20260421-D212026-DE

S<sup>2</sup>LOW

**D212026**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le seize avril deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 10/04/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – ERRE Daniel – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice – BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle – THILLY Benjamin – LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques – BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – PIGUILLEM Liza – LAVINAL Vincent

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE qui avait donné procuration à Benjamin THILLY

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO

SOL Frédéric qui avait donné procuration à Liza PIGUILLEM

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Marie José LAMARQUE

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget annexe du lotissement Rue de l'Hôtel de Ville**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants et L.2121-31 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 relative à la mise en œuvre du Compte financier unique (CFU) et son décret d'application n° 2020-1249 du 14 octobre 2020 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement [nom du lotissement] ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement Rue de l'hôtel de Ville, présenté conjointement par l'ordonnateur et le comptable public ;

**Considérant que** le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion et retrace l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice ;

**Considérant que** le Conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2025 ;

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Madame Michelle CARBO 1ere adjointe au Maire prend la présidence de la séance pour procéder au vote

**En conséquence, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés**

**Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement Rue de l'Hôtel de Ville, tel que présenté ;

**Arrête** les comptes de l'exercice 2025 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Publication et notification du :

**Le Maire,  
Luc TOMAS.**

